

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 JUIN 1968

3me Circonscription

ELECTRICES, ELECTEURS,

Elue les 5 et 12 Mars 1967, l'Assemblée Nationale n'aura vécue que 14 mois.

Pourquoi une aussi courte législature ?

Le gouvernement avait pourtant sa majorité. Mais les évènements de ces dernières semaines, les revendications étudiantes, ouvrières, paysannes ont eu raison de ce qui apparaissait comme invulnérable.

La preuve est donc faite qu'une majorité passive ne peut prétendre être une force pour un gouvernement.

C'est pour cela que nous disons **non** aux systèmes qui, sous couvert d'une quelconque majorité, interdisent à l'homme de participer à la vie active de son pays.

L'exercice de la démocratie est difficile, il ne se fait **ni dans l'anarchie, ni dans l'inconditionalité, mais dans un dialogue avec tous les responsables.**

Nous sommes entrés dans une ère nouvelle et, dans ce monde, nous avons à découvrir et à fixer des structures capables d'assurer les libertés individuelles et le progrès économique et social.

Comment ?

— En assurant la Paix et la Justice sociale ;
— En dialoguant avec toutes les forces vives de la nation ;
— En rétablissant la situation économique, gravement compromise ;
— En réformant l'Université et l'Administration ;
— En réalisant l'Europe Unie.

Les problèmes nationaux ne doivent pas nous faire oublier ceux de notre région et nous continuerons d'y apporter tous nos efforts.

Les français veulent un changement, ils ne veulent pas l'aventure. Ils rejettent l'affrontement des deux blocs qui diviserait profondément le pays.

Avec calme et clairvoyance, les électrices et les électeurs de la circonscription se prononceront le 23 Juin prochain.



F. CHABROL, Maire de Sorbiers
Conseiller Général de Saint-Héand

Pour promouvoir cette société nouvelle au sein de laquelle, travailleurs et employeurs, étudiants et agriculteurs, jeunes et personnes âgées, artisans et commerçants trouveront leur vraie place, nous sollicitons votre confiance et vous invitons à voter dès le premier tour.

André CHAZALON

Député sortant
Maire de la GRAND'CROIX
Conseiller Général

Remplaçant éventuel :

Félicien CHABROL

Maire de Sorbiers
Conseiller Général de Saint-Héand
Secrétaire de l'Association des maires
de l'Arrondissement de Saint-Etienne

présentés par "PROGRÈS et DÉMOCRATIE MODERNE"

Pour des raisons de santé, Monsieur V. GOUJON, adjoint au maire de Saint-Chamond, n'a pu accepter d'être mon suppléant comme il le fut en Mars 1967. Néanmoins il a tenu à m'apporter son soutien et je l'en remercie vivement.

J'ai demandé à Monsieur F. CHABROL, d'assurer cette suppléance, je suis sensible à son acceptation.

Maire de Sorbiers, il a donné à sa commune une expansion incontestable et unanimement reconnue.

Conseiller Général du canton de Saint-Héand, il est également secrétaire de l'Association des maires de l'arrondissement de Saint-Etienne.

A. CHAZALON

Vincent GOUJON
Pont Nantin
Saint-Chamond

Saint-Chamond, le 4 Juin 1968

Monsieur CHAZALON
Député de la Loire,
Maire de La Grand'Croix

Mon cher député-maire et ami,

Lors des élections législatives de Mars 1967, vous m'aviez fait l'honneur d'être votre suppléant.

A nouveau, en vue du prochain scrutin, vous me renouvelez cette offre.

A mon grand regret et pour des raisons de santé je ne puis accepter.

Connaissant la fidélité à vos convictions, votre loyauté et votre dévouement à la Chose Publique, je suis convaincu que les électeurs de la 3e circonscription vous garderont leur confiance et assureront votre élection.

C'est le voeu sincère que je forme en vous priant de croire, mon cher député et ami, à l'assurance de mon amitié.

Vincent GOUJON
Adjoint
au Maire de St-Chamond

IMP. BONNY - RIVE-DE-GIER